

éducation

# « Un village sans école est un village qui meurt »

Dans les communes où plane la fermeture d'une classe, élus et parents d'élèves se mobilisent, car de la vie d'une école dépend celle d'un village.

Des banderoles pour s'opposer à la fermeture d'une classe sont dressées aux abords de l'école du village. Mesland, ses 565 âmes (1) et sa petite école. Depuis 1991, la commune fonctionne en RPI avec sa voisine de Monteaux, séparée de 3,4 km. Derrière cet acronyme - signifiant « regroupement pédagogique intercommunal » - se cache l'association de plusieurs écoles à faibles effectifs afin de constituer une structure scolaire, sur deux sites. C'est ainsi que depuis trente ans, Mesland accueille deux classes de maternelle, et Monteaux trois classes d'élémentaire.

Si les élus et les parents d'élèves sont particulièrement remontés en cette fin février, c'est parce que le préprojet de carte scolaire prévoit la fermeture d'une classe de ce RPI de 98 élèves où seront, selon les prévisions, inscrits « quatre élèves de moins » à la rentrée 2021. « Cette fermeture concernerait la maternelle de l'école de Mesland », annonce, avec le conditionnel, le deuxième adjoint au maire Dimitri Multeau. Un « scénario » qui « obligerait une configuration de classe de 26 élèves à triples niveaux. » Une proposition, insiste le maire de Monteaux Philippe Dambrine, « qui va à l'encontre de la doctrine portée par le président de la République qui demandait pour les niveaux allant de la grande section au CE1 des classes au-dessous de 24 élèves ».

Élodie Frette, représentante des parents d'élèves, craint que cette fermeture porte atteinte à la qualité de l'enseignement. « Nos écoles ont un bon niveau, ce qui est confirmé par les évaluations annuelles », appuie Dimitri Multeau.

« L'école incite à s'installer »



Élus et parents d'élèves se mobilisent (ici à Mesland) contre la suppression.

(Photo NR, Jérôme Dutac)

Par ailleurs, complète la présidente du Sivos Marie-Hélène Huon, « la proposition consiste à déplacer une classe de CP/CE1 de Monteaux à Mesland afin qu'il y ait deux classes dans chaque école ». Or, insiste-t-elle, les locaux de cette dernière commune n'ont pas été conçus pour des élèves de cette tranche d'âge. Aussi, ajoutent élus et parents d'élèves, « cela entraînerait des écarts dans les moyens donnés entre les écoliers ; une différence qui toucherait la mise à disposition d'outils pédagogiques (salle informatique), mais aussi le cadre de projets d'écoles ».

Entre les réfections (cour

d'école, gouttières...), la sécurité (vidéo surveillance) et les achats (tableau interactif, postes informatiques), 174.971 € ont été investis dans les deux écoles depuis 2016, soit une moyenne annuelle de 34.994 €.

Enfin, « la perte d'une classe maternelle obligerait le Sivos à mettre fin au contrat d'un Atsem ». De même que « l'accueil prévu de six enfants ayant un handicap deviendrait plus difficile à mettre en œuvre logiquement ».

Si les élus des deux communes ont pris le soin d'alerter le député Pascal Brindeau, ainsi que les sénateurs, c'est surtout parce que, estiment-ils, l'ave-

nir de leur commune est lié au destin du RPI. « Avec cette fermeture de classe, on ne pourrait plus accueillir les tout-petits, explique Philippe Dambrine, qui seraient scolarisés dans les villages alentours. » Or, « c'est la présence d'écoles qui incitent les parents » à élire domicile dans un village, poursuit Dimitri Multeau. Marie-Hélène Huon, présidente du Sivos Monteaux-Mesland, a une formule : « Un village sans école est un village qui meurt. » Or, déjà « la dynamique démographique de nos villages n'est pas bonne », rappellent-ils, avec seulement « quatre à cinq naissances » par an.

Leur rencontre avec l'inspecteur de secteur le 17 février 2021 n'a pas calmé leur mécontentement. Lors du dernier CTSD, au terme de plus de six heures d'échanges entre la directrice académique et les représentants des personnels, quatre fermetures ont été retirées du projet, mais pas au RPI Mesland/Monteaux, où élus et parents d'élèves poursuivent leur combat... Même pendant les vacances.

Adrien Planchon

(1) Chiffre Insee 2017.

## repères

> La carte scolaire repose sur une analyse des effectifs des élèves, à partir de laquelle sont répartis les postes d'enseignants. Les mesures de carte scolaire du premier degré, pour les écoles maternelles et élémentaires publiques, consistent à ouvrir ou fermer des écoles et des classes, ou encore à regrouper des écoles. Il s'agit d'une compétence partagée entre l'État et les communes.

> L'ouverture et la fermeture d'une classe, dès lors qu'elles n'entraînent pas la création ni la suppression d'une école, ne nécessitent pas de décision du conseil municipal.

> La préparation de la carte scolaire dure environ un an ; la décision définitive appartient au directeur académique des services de l'éducation nationale qui prend un arrêté après le CDEN prévu le mercredi 17 mars.